

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Sétif -2-

Faculté des Lettres et des Langues

Département de Langue et Littérature Françaises

Module : Linguistique 3 (Sociolinguistique) / TD

Niveau : Licence 3

Enseignant : M. KERNOU Hamza¹

Les précurseurs en sociolinguistique

Antoine Meillet : En conflit avec Saussure

Proche de Durkheim, le linguiste français Antoine Meillet (1866-1936) souligne très tôt le caractère social de la langue, ou plutôt l'a définie comme un fait social.

L'acte de naissance de la sociolinguistique est signé par Antoine Meillet qui s'est opposé au *Cours de linguistique générale* dès son apparition en 1916. En effet, dès la publication (posthume) du CLG, Meillet prenait ses distances et, dans le compte rendu qu'il donne du livre, plusieurs critiques sont présentées.

La langue en elle-même et pour elle-même

La phrase qui semble être la plus contraignante pour Meillet se trouve être celle qui termine le CLG où les auditeurs de cette œuvre posthume assignent à la linguistique un véritable et unique objet « *la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* ».

Pour Meillet « *si l'on veut décrire une langue actuellement parlée, on ne peut le faire qu'en tenant compte des différences qui résultent de la diversité des conditions sociales et de toute la structure de la société considérée* ».

Synchronie vs diachronie / Linguistique interne vs linguistique externe

Les positions de Meillet étaient en contradiction avec au moins une des dichotomies saussuriennes, celle qui distinguait entre la synchronie et la diachronie. Lorsque Saussure sépare l'approche synchronique de l'approche diachronique, Meillet les associe. Il explique la structure par l'histoire. Lorsque Saussure oppose linguistique interne et linguistique externe, Meillet les associe.

La langue comme fait social

Les passages dans lesquels Saussure déclare que la langue « *est la partie sociale du langage* », ou que « *la langue est une institution sociale* » frappent par leur flou théorique. Pour lui, le fait que la langue soit une institution sociale est simplement un principe général, une sorte d'exhortation qu'après lui reprendront bien des linguistes structuralistes, sans jamais se donner les moyens scientifiques d'assumer cette affirmation : on pose le caractère social de la langue et l'on passe à autre chose, à une linguistique formelle, à la langue « en elle-même et pour elle-même ».

Meillet écrit que : « *du fait que la langue est un fait social, il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social* ».

Il ajoute: « *en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable* ».

¹ hamzakernoul@gmail.com